

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Demande de versement anticipé ou de mise en gage

Entreprise

N° de contrat*

N° d'assuré(e)*

*Données pouvant être complétées par Allianz Suisse Vie

PERSONNE ASSURÉE

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date naiss.

N° AVS

N° tél.

E-mail

Célibataire

Marié(e) depuis

Partenariat enregistré depuis

Lieu d'origine

Nationalité

Disposez-vous actuellement de votre pleine capacité de travail?

Oui

Non, degré de l'incapacité de travail

%

En incapacité de travail depuis

Un paiement anticipé ou une mise en gage est possible jusqu'à la naissance du droit aux prestations d'invalidité.

Avez-vous bénéficié, auprès de l'une de vos anciennes institutions de prévoyance, d'un versement anticipé ou d'une mise en gage pour l'encouragement à la propriété du logement?

Non

Oui, d'une mise en gage

Oui, d'un versement anticipé

Date

Montant en CHF

Au cours des 3 dernières années, avez-vous effectué des rachats* bénéficiant d'allègements fiscaux auprès de l'institution de prévoyance?

Non

Oui

Date

Montant en CHF

* Après un rachat, les prestations résultant de ce rachat ne pourront pas être versées sous la forme d'un capital pendant un délai de blocage de trois ans. Excepté ces prestations temporairement bloquées, un versement en capital sera possible, sachant que tout versement effectué dans les trois ans suivant un rachat entraînera un prélèvement a posteriori du montant de la déduction fiscale accordée par les autorités fiscales pour le rachat. Cette pratique fiscale s'applique également si le rachat a été effectué dans une autre institution de prévoyance dans le cas de rapports de prévoyance multiples.

CONJOINT(E) / PARTENAIRE ENREGISTRÉ(E)

Nom

Prénom

Date naiss.

N° AVS

INFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET

Maison individuelle

Propriété par étages

Depuis quand habitez-vous l'objet?

Emplacement de l'objet (adresse)

FINANCEMENT D'UN LOGEMENT EN PROPRIÉTÉ RÉSERVÉ À SON PROPRE USAGE

Versement anticipé

Mise en gage

Documents à joindre:

pour la construction d'un logement en propriété

copie du contrat de vente ou extrait actuel du registre foncier, copie du contrat d'entreprise définitif

pour l'acquisition d'un logement en propriété

copie du contrat de vente, s'il remonte à plus d'un an: copie d'un extrait actuel du registre foncier

pour le remboursement de prêts hypothécaires

attestation hypothécaire actuelle, copie de l'extrait du registre foncier

pour l'acquisition de parts sociales

attestation du constructeur de logements, règlement de la coopérative de construction de logements, originaux des parts sociales

pour des rénovations/transformations

extrait actuel du registre foncier, contrat d'entreprise définitif, factures définitives d'artisans ou contrats d'entreprises générales

pour le transfert sur un nouveau bien

copie du contrat de vente/de l'extrait du registre foncier (ancien objet), copie du contrat de vente après signature

pour la mise en gage des prestations conf. au contrat de nantissement

contrat de nantissement, extrait actuel du registre foncier ou contrat de vente, attestation de domicile (nouveau domicile)

COORDONNÉES DE PAIEMENT (joindre un bulletin de versement)

Compte postal n°	Titulaire du compte
Nom de la banque	NPA, localité
IBAN et BIC	Titulaire du compte
Date prévue du versement	Montant souhaité en CHF

Veillez joindre une copie d'un document officiel valable, p. ex. passeport ou carte d'identité du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e). Pour un versement en capital de CHF 30 000.– ou plus, la signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) doit être officiellement authentifiée ou validée auprès d'une agence Allianz sur présentation d'un document officiel (sauf en cas de transfert sur un nouveau bien).

ATTESTATION D'AFFECTION

Le/la destinataire soussigné(e) du capital s'engage à affecter le montant selon les dispositions légales de l'encouragement à la propriété du logement:

- à un crédit à la construction à l'hypothèque en 1^{er} rang à l'hypothèque en 2^e rang
- au paiement direct du prix d'achat (en totalité ou en partie)
- au remboursement de prêts hypothécaires (en totalité ou en partie)
- au transfert sur un nouveau bien

Restrictions:

Le/la destinataire soussigné(e) du capital s'engage

- à ne pas transférer le capital sur le compte personnel de l'assuré(e) ou le lui verser;
- à ne pas affecter le capital au financement de l'entretien ordinaire du logement en propriété;
- à ne pas affecter le capital au paiement des intérêts sur la dette hypothécaire et analogues.

Lieu et date

Timbre et signature du/de la destinataire du capital (p. ex. banque, notaire)

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Pour éviter une réduction des prestations, l'assuré(e) a la possibilité de conclure une assurance complémentaire à ses propres frais.

Je souhaite un entretien de conseil concernant l'assurance complémentaire décès et invalidité.

SIGNATURE, FRAIS ET TAXES

Une mention de restriction du droit d'aliéner est inscrite au registre foncier de manière à garantir l'obligation de remboursement. Les frais d'inscription sont directement facturés à la personne assurée (demandeur/deuse) par l'office du registre foncier.

La caisse de pensions perçoit une participation équitable aux frais administratifs occasionnés par le traitement de la demande (due au moment de la remise de la présente demande).

Pour le versement anticipé CHF 500.–

Pour la mise en gage / le transfert CHF 300.–

Les personnes soussignées déclarent avoir pris connaissance des règles précitées et les accepter. Elles confirment l'exactitude des réponses fournies dans ce questionnaire et attestent que les photocopies annexées correspondent aux documents originaux.

Lieu et date

Signature de la personne assurée
(demandeur/deuse)

Signature du/de la conjoint(e) ou
du/de la partenaire enregistré(e)

Contribution aux coûts pour l'encouragement à la propriété du logement

Einzahlung für / n° de compte / conto n.

Allianz Suisse
Société d'Assurances sur la Vie SA
8010 Zurich

IBAN

CH79 0023 0230 2820 9901 A

MITTEILUNGEN / COMMUNICATIONS / COMUNICAZIONI

Name, Vorname / Nom, prénom / Cognome, Nome

Nom, prénom

Vertrags-Nr. / n° de contrat

n° de contrat

AHV-Nr. / no AVS

n° AVS



UBS AG
CH-8098 Zürich

UBS AG
CH-8098 Zürich

Contribution aux coûts pour l'EPL

CH79 0023 0230 2820 9901 A
Allianz Suisse
Société d'Assurances sur la Vie
8010 Zurich

CH79 0023 0230 2820 9901 A
Allianz Suisse
Société d'Assurances sur la Vie
8010 Zurich

Nom, prénom

Contrat n°

N° AVS

80-2-2

80-2-2